

**Arrêté n° 2018 - 68 portant délégation de signature
du Président de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

*Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne*

*VU le Code de l'Education, et notamment ses
articles L 712-2 et R719-79,*

*VU le Code de l'Education, et notamment son L713-
3,*

*VU l'arrêté n°42-2018 portant nomination du
directeur de l'école doctorale SFS,*

ARRETE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude MONBOISSE, Directeur de l'Ecole doctorale Sciences fondamentales et Santé, à l'effet de signer, dans le cadre de ses activités et compétences, les documents suivants:

- L'engagement, la constatation du service fait, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que les opérations de liquidation et d'émission de recettes du budget de l'Ecole doctorale Sciences fondamentales et Santé.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude MONBOISSE, délégation de signature est donnée à Madame Virginie BRULE-PINTAUX, Responsable administrative Pôle Santé, à l'effet de signer les documents cités à l'article 1^{er}.

Article 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'Université.

Article 4 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.

Fait à Reims, le / 9 NOV. 2018

Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne



Guillaume GELLE

- Mis en ligne le : 09/11/2018

- Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 09/11/2018